



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Marseille, le 12 MAI 2025

**Comité ressource en eau interdépartemental (CREi)
Jeudi 10 avril à 11 h en salle de l'abbé Féraud
à l'Hôtel de ville de Digne-les-Bains
Compte-rendu**

Il est présenté ci-après le compte rendu synthétique du comité ressource en eau interdépartemental (CREi) du jeudi 10 avril 2025, qui s'est tenu conformément à l'article 3 de l'arrêté-cadre interdépartemental (ACi) du 26 juin 2024 relatif à la gestion et à la préservation de la ressource en eau dans les systèmes Serre-Ponçon, Sainte-Croix/Castillon et Saint-Cassien.

Ordre du jour du comité

1. Point météorologique et hydrologique de l'année en cours (MétéoFrance, EDF, BRGM, CED)
2. Etat d'avancement de la mise en cohérence des ACD avec l'ACi
3. Présentation de la démarche prospective inter bassins
4. Présentation du fonctionnement de la nappe de Crau

Présidence de séance :

- Georges-François Leclerc, préfet de région

Accompagné sur l'estrade de,

- Eliane Barreille, présidente du conseil départemental du Var
- Marc Chappuis, préfet des Alpes-de-Haute-Provence
- Didier Mamis, secrétaire général aux affaires régionales à la préfecture de région
- Sébastien Forest, directeur de la DREAL

rejoint en fin de séance par,

- Patricia Granet-Brunello, maire de Digne-les-Bains

et en présence de : (voir fiche de présence jointe)

1. Introduction

Après s'être présenté compte tenu de sa récente prise de fonction, monsieur le préfet de région introduit la séance en insistant sur l'importance stratégique du partage de l'eau. Monsieur le préfet indique être venu dans les Alpes-de-Haute-Provence pour se rendre compte de ce que signifie et comment fonctionne le multi-usage de l'eau et à ce titre, il rappelle l'utilité du CREi comme lieu de dialogue.

Madame Eliane Barreille rappelle que l'eau est une problématique qu'elle a portée quand elle était élue de la région (commission eau et ressource en eau) et qu'elle s'est investie lors de la rédaction de l'ACi pour défendre la solidarité de l'aval vers l'amont, qui lui tient particulièrement à cœur. En 2022, par exemple, il ne lui semblait par opportun que l'eau soit utilisée en aval pour le remplissage des piscines alors qu'ici, en amont, les agriculteurs avaient des contraintes. Elle remercie l'Etat de l'avoir pris en compte dans l'ACi. S'agissant des tensions entre les acteurs du tourisme des Hautes Alpes (remplissage du lac) et les agriculteurs, elle exprime le besoin de prendre en compte la problématique des premiers sans empêcher les second d'irriguer.

2. Point météorologique et hydrologique (Intervenants : Météo-France, EDF, DREAL, BRGM)

- Météo-France a présenté un état hydrométéorologique globalement favorable pour ce début de printemps :
 - précipitations supérieures à la normale sauf sur le Vaucluse,
 - humidité des sols très élevée dans le sud (phénomène rare),
 - enneigement proche des moyennes malgré un début de saison déficitaire,
 - prévisions saisonnières : scénario chaud dominant, mais pas de tendance claire sur la pluviométrie à ce stade.
- EDF a fourni des données sur l'hydrologie et le remplissage des retenues, sur la base des données météorologiques et par application de ses modèles :
 - Serre-Ponçon : remplissage à 59 % en tendance haussière avec les trajectoires de tous les scénarios favorables à l'atteinte de l'objectif de remplissage à 90 % au 1^{er} juillet.
 - Castillon : 72 %, situation sans alerte.
 - Sainte-Croix : niveau très satisfaisant à 97 %, soit très au-dessus de l'objectif de remplissage dès aujourd'hui.
 - Saint-Cassien : remplissage correct avec une hydrologie actuelle très favorable.
 - EDF a rappelé la variabilité interannuelle et les contraintes liées au multi-usage, ainsi que le chantier de la galerie de Maurras en cours.
- BRGM (présenté par la DREAL sur la préparation des éléments par le BRGM excusé) a présenté l'indice piézométrique :
 - une répartition des index piézométriques standardisés (IPS) globalement satisfaisante 60 % au-dessus de la moyenne avec cependant des situations contrastées sans alerte généralisée à ce stade.

3. État d'avancement de la mise en cohérence des arrêtés cadre départementaux (ACD) avec l'ACi

Les ACD sont en cours de révision pour intégrer l'arrêté-cadre interdépartemental (ACi) et ajuster des éléments propres à chaque département. Ceux des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes sont révisés, la signature de celui des Alpes-de-Haute-Provence est prévue dans une quinzaine de jour, ceux du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône verront leur signature avant l'été prochain. La prise en compte des observations de l'association environnement industrie lors du CREi de décembre (rédaction conforme à celle de l'ACi pour les ICPE) est effective dans tous les ACD à signer.

4. Démarche prospective interbassins (intervenant DREAL)

Il s'agit d'une démarche à l'échelle régionale, du nord Vaucluse jusqu'à Nice, sur la gestion durable de la ressource stockée. L'objectif est de co construire une méthodologie d'échange entre toutes les démarches de sous bassins (SAGE, PTGE, EVP) pour s'assurer que les transferts interbassins restent soutenables à l'aune du réchauffement climatique.

Monsieur le préfet intervient sur l'évocation du projet "provence bleue", visant à dériver une partie de l'eau restituée dans l'étang de Berre à Saint-Chamas. Ce projet peut participer à une amélioration de la gestion de l'eau avec du stockage à l'aval du système Durance-Verdon et notamment dans la nappe de Crau.

Madame Magnan, présidente de la CLE Durance se montre intéressée par la démarche à condition de co construire et de bien prendre en compte les études existantes, notamment celles portées par les SAGE et les PTGE. Ce faisant, la CLE Durance et le SAGE Durance peuvent s'inscrire dans cette dynamique.

Dans le même esprit madame Eliane Barreille souligne le travail réalisé par l'agora (étude Source pilotée par la Région). La DREAL répond qu'en tant que co initiateur, la région a bien prévu de s'appuyer sur son travail réalisé il y a quelques années mais qu'il faudra l'actualiser et lui donner une dimension prospective.

Madame Fabienne Guyot de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence demande qu'une attention soit portée à la prise en compte des économies d'eau déjà réalisées. De manière structurelle et avec le changement climatique, il y a des territoires ruraux qui ont besoin d'eau même s'ils ont un poids économique plus faible que l'aval. Pour ces territoires ruraux, l'agriculture et la préservation des paysages sont importants.

Cette attention est bien prise en compte mais la DREAL rappelle que c'est au sein des SAGE et des PTGE que se discute la répartition des usages. La démarche prospective interbassins porte plutôt sur la méthode.

5. Présentation du fonctionnement de la nappe de Crau (Par Charlotte Alcazar directrice du SymCrau)

- Origine artificielle de la recharge depuis 200 ans grâce aux transferts d'eau de la Durance.
- Situation actuelle :
 - en 2024, les hautes eaux étaient correctes en fin d'été.
 - hiver 2025 : il y a eu étiage marqué et une remontée partielle en mars grâce à la pluie.
 - problèmes d'alimentation en eau pour l'habitat diffus (zones non raccordées au réseau public).
 - enjeux : zones humides, bases militaires, nappes en lien avec la mer (risque de salinisation) et habitat diffus.

- Problématique de gouvernance :
 - les transferts passent par des associations privées agricoles disposant souvent de peu de moyens, qui échappent aux collectivités,
 - la création du SymCrau permet d'affirmer la gestion publique et collective de la ressource,
 - de nombreux projets (ligne THT, dérivation étang de Berre, liaisons routières, développement industriel de la ZIP de Fos) impactent le territoire de la Crau,
 - lancement d'un nouveau SAGE, présidé par la première adjointe d'Istres.

6. Interventions et échanges

- Fabienne Guyot (chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence), évoque des préoccupations territoriales sur l'agriculture que sont :
 - le besoin de financement structurel pour l'entretien des réseaux d'irrigation.
 - la nécessité d'une équité entre territoires ruraux et zones plus peuplées.
 - la difficulté de faire plus d'économies sur des systèmes déjà très efficaces.
- les réponses institutionnelles sont :
 - la DREAL annonce un prochain appel à projets FEADER pour le printemps, en lien avec la modernisation des réseaux,
 - le SGAR explique la possibilité d'utiliser la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour des travaux d'hydraulique agricole à l'échelle locale, via les collectivités, au travers par exemple de mandats de maîtrise d'ouvrage, et rappelle que les principaux financements relèvent du FEADER et de l'agence de l'eau.
- Monsieur Gottardi de FNE rappelle que la préservation des milieux aquatiques est un usage légal à part entière et qu'il faut donc préserver les débits réservés. Monsieur le préfet n'est pas en désaccord avec ce principe.

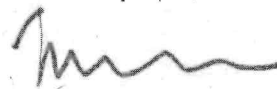
7. Conclusion du Préfet de Région

Le préfet clôture la réunion en appelant à "écrire une nouvelle histoire" dans la gestion partagée de la ressource en eau. Il a insisté sur le fait que les décisions doivent être prises ensemble, entre agriculture, collectivité, industrie et environnement, dans une logique d'intérêt mutuel, en s'inspirant des grands projets du passé tout en s'adaptant aux réalités d'aujourd'hui. Il rappelle aussi que s'il est convaincu par la nécessité de solidarité de l'aval envers l'amont quant à la gestion de l'eau, le développement économique et les infrastructures de l'aval servent aussi l'amont, comme la ligne très haute tension qui va sécuriser l'alimentation électrique de toute la région.

Il a invité à maintenir une dynamique de travail régulière, en annonçant une prochaine réunion du CREI à l'automne dans un département alpin sauf situation de crise entre temps.

Fin de séance à 13 h 15.

Le préfet,



Georges-François LECLERC

Pièces jointes :

- Participants au CREI du 10 avril 2025
- Diaporama de support du CREI du 10 avril 2025